

Service ecclésial des mesures de contrainte dans le canton de Berne (SEMC)

La dignité humaine derrière les murs des prisons

Plus de 15 ans d'engagement au profit de personnes en détention en vue du renvoi ou de l'expulsion

Annexe 2 au communiqué de presse :

LE SERVICE DE VISITES DU SEMC

Berne, le 12 juin 2014

Les femmes soumises à un régime de détention plus contraignant Informations concernant la détention en vue du renvoi ou de l'expulsion des détenues et le service de visites du SEMC

Dans le canton de Berne, jusqu'à aujourd'hui, les femmes en détention en vue de leur renvoi ou de leur expulsion sont principalement détenues dans la prison régionale de Berne. Celle-ci est cependant d'abord une prison préventive dont le régime contraignant ne remplit pas entièrement les dispositions légales régissant la détention administrative, catégorie à laquelle appartient la détention en vue du renvoi ou de l'expulsion. Les femmes sont isolées et sont souvent placées dans des cellules individuelles. Les conséquences sont la solitude, la dépression ainsi que des troubles physiques.

Au début de l'année 2003, le SEMC avait alors créé un service de visites pour les femmes en détention en vue du renvoi ou de l'expulsion dans le canton de Berne. Chaque jeudi après-midi à la prison régionale, des visiteuses bénévoles se tiennent à la disposition des détenues qui en font la demande pour des entretiens individuels. Ce service se veut un complément à l'aumônerie pénitentiaire et aux visites du directeur, consacrées le plus souvent à clarifier les questions juridiques.

Lorsque les visiteuses entrent dans la prison régionale, elles ne savent jamais à l'avance si une des résidentes souhaite une visite et si elles pourront communiquer en une langue commune. Parfois les détenues espèrent que les visiteuses puissent faire évoluer leur situation sans issue. Pour quelques-unes, il s'agit d'un besoin d'argent. Pour d'autres, il s'agit de problèmes de santé. Dans certains cas, l'attente en détention est longue, dans d'autres, le renvoi ou l'expulsion interviennent au bout de quelques jours seulement.

«Le passeur l'a contrainte à se prostituer»

Rapport d'une visiteuse concernant le destin d'une détenue

Lors de ma dernière visite, j'ai fait la rencontre de Philomena. Nous avons pu communiquer en anglais. Elle est originaire d'Afrique, est âgée de 26 ans et devrait donner naissance à son troisième enfant très bientôt. Le père de cet enfant est également originaire d'Afrique et détenteur d'un permis C.

Philomena était mariée avec le père de ses deux premiers enfants. Il est décédé accidentellement alors qu'elle attendait son deuxième enfant. En 2007, elle a quitté sa patrie alors en guerre. Elle laissa ses enfants au pays et vint avec l'aide d'un passeur en Italie. Ce dernier la maltraita physiquement et la contraignit à la prostitution afin qu'elle puisse lui rembourser le prix du passage. Elle parvint à rejoindre la Suisse où elle fut arrêtée sans papiers.

Depuis peu, Philomena est détenue en vue de son expulsion à la prison régionale. Une gardienne de prison l'a rendue attentive à la possibilité de s'entretenir avec une visiteuse du SEMC et de lui raconter son histoire de souffrance. Philomena a donné suite. L'avocat du SEMC, Thomas Wenger, lui a rendu visite en prison et a examiné si l'on pouvait, dans son cas, évoquer la prostitution par contrainte et la traite d'être humain. Dans une telle situation,

l'aide d'un service spécialisé pouvait être sollicitée, mais seulement avec l'accord de Philomena, compte tenu des conséquences possibles d'un témoignage à la police. D'autres femmes qui avaient osé franchir le pas avaient été intimidées et menacées par les organisations de passeurs. Philomena accepta de témoigner. Le service fut contacté. Finalement, les auteurs ne purent être poursuivis puisque Philomena avait été contrainte à la prostitution en Italie et non en Suisse.

En revanche, en ce qui concerne les conditions de détention, les efforts déployés ont été plus fructueux puisque des améliorations ont été apportées. Auparavant, Philomena partageait sa cellule avec deux femmes qui fumaient nuit et jour. Cela l'empêchait de dormir et engendrait chez elle des maux d'estomac. La visiteuse du SEMC a demandé à la gardienne de prison d'examiner si Philomena pouvait être transférée dans une cellule non-fumeur, ce qui s'avéra possible puisque le secteur réservé aux femmes en détention en vue du renvoi ou de l'expulsion n'était alors pas surchargé. Philomena se vit attribuer une cellule individuelle et put obtenir pour le petit-déjeuner son thé noir tant apprécié avec même un peu de lait. Des petites choses qui influent grandement sur le sentiment de bien-être. Un jour, Philomena sera expulsée. Quelle sera la suite de son histoire ? Parfois le contact avec la visiteuse demeure, mais pas ce n'est pas fréquent.

«Certains destins sont difficiles à supporter»

Rencontre avec une des visiteurs pendant plus de 10 ans au service du SEMC

Qu'est-ce qui te plaît dans ce travail ?

Je rencontre beaucoup de femmes passionnantes et intéressantes. Leurs histoires me touchent. Certains destins sont difficiles à supporter et l'on ne sait pas très bien par où commencer. Il semble que c'est sans espoir. Lorsque je quitte la prison après une visite, je me rends compte de ce que nous avons ici. Ayant moi-même vécu et travaillé de nombreuses années à l'étranger, je sais apprécier les avantages de la Suisse.

Quels sont tes meilleurs souvenirs ?

Je me souviens d'une femme désespérée. Elle était assise et ne prononçait aucun mot. C'était presque insoutenable. Je suis restée silencieuse avec elle. Le silence peut s'avérer une bonne plate-forme de communication. En tant que visiteuses, nous savons user de l'attention et du silence pour évaluer dans quel état d'esprit se trouve la détenue. En lui parlant, j'avais l'impression de n'arriver à rien. C'est là que j'ai eu l'idée de sortir quelques mots que j'avais écrits sur des cartes et que j'ai placées devant elle. Elle s'est arrêtée sur un mot qui signifiait beaucoup à ses yeux et qui lui avait donné force et confiance, comme elle me l'expliqua plus tard.

Où rencontres-tu des difficultés ?

Lorsque les détenues viennent à moi avec une attitude revendicatrice, par exemple s'il pourrait résulter de ma visite de l'argent pour elles. Récemment, une femme a même été méchante et insultante à mon égard. Cela n'était pas agréable. Nous sommes alors entrées en dialogue et la situation s'est apaisée. Si cela n'avait pas été le cas, j'aurais interrompu la visite. Cela arrive, mais rarement. Mon objectif est de voir que la personne que je visite va mieux qu'au début de notre entretien. L'amélioration peut s'exprimer au moment de mon départ par un petit sourire, un merci.

Comment collabores-tu avec la direction de la prison ?

La collaboration avec la directrice de la prison régionale est très bonne. Lorsqu'elle prendra sa retraite, je souhaite que cela puisse continuer avec la nouvelle direction. Avec le personnel de la prison, la situation est aussi beaucoup plus positive si on la compare avec les débuts des visites du SEMC. Nous sommes appréciées, la confiance s'est installée.

Service ecclésial des mesures de contrainte dans le canton de Berne

Thomas Wenger, avocat

Case postale 465

3000 Berne 25

Tél./Fax: 031 332 44 55

Courriel : weibel-wenger@bluewin.ch